

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Alleyn et Cawood
tenue 12 jour de novembre 2024, 10 chemin Jondee, Danford Lake, Québec,
J0X 1P0.

PRÉSENT: Maire Carl Mayer
Conseillers Susan Tanner Guy Bergeron
Sidney Squitti James Giroux
Mona Giroux Darryl Mayer

La Directrice Générale, Isabelle Cardinal, et quatre (4) invités étaient également présents.

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mayer reconnaît le quorum et déclare que la séance est officiellement ouverte à 18 h 30.

2. Déclaration – Utilisation de la langue de son choix

La Déclaration d'utilisation des langues a été lue par la directrice générale, Isabelle Cardinal.

3. Approbation de l'ordre du jour

164-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit approuvé avec des ajouts.

Adopté

4. Déclaration de décorum

La déclaration de décorum est lue par le conseiller Bergeron

5. Déclaration d'intérêts ou de conflit d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts ou de conflit d'intérêts

6. Approbation du procès-verbal

Séance ordinaire du 7 octobre 2024

165-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 7 octobre 2024 soit approuvé avec modifications.

Adopté

Affaires découlant du procès-verbal.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Denise s'est renseignée sur le résultat de l'analyse de l'eau.

Maggie Early s'est renseignée sur la modification de la limite de vitesse sur Cawood Ouest.

8. ADMINISTRATION

Rapport de la MRC Pontiac

Contrat de recyclage – McGrimmon Cartage

166-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité signera un contrat avec McGrimmon Cartage pour 1 an, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 seulement.

Adopté

Entente financière avec Éco Entreprises Québec

- ATTENDU QUE** la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021 ;
- ATTENDU QUE** l'article 53.31.0.2 de la Loi telle que modifiée prévoit qu'une municipalité ou un regroupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, développer ou mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement ;
- ATTENDU QUE** le Règlement sur le système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022 ;
- ATTENDU QUE** ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en vertu de la section I du chapitre III du Règlement afin d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec ;
- ATTENDU QUE** l'Organisme signataire est partie à un contrat de collecte et de transport de matières résiduelles se terminant après le 31 décembre 2024 ou prévoit octroyer un contrat à court terme pour l'année 2025.
- ATTENDU QUE** l'article 20 du Règlement prévoit la conclusion d'une entente entre ÉEQ et un organisme municipal ou une communauté autochtone partie à un contrat de collecte et de transport de résidues qui se termine à une date postérieure au 31 décembre 2024, sur la rémunération de cet organisme municipal ou de cette communauté pour les services visés à l'article 53.31.1 de la Loi tel qu'il se lisait avant le 31 décembre ; 2024, entre le 1er janvier 2025 et la date de fin dudit contrat.
- ATTENDU QUE** certains autres services seront assumés par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025 ;

- ATTENDU QU'il** est nécessaire pour les Parties de prévoir les modalités applicables au paiement de l'indemnité et aux services assumés par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025, par le biais d'une entente financière ;
- ATTENDU QUE** ÉEQ a identifié l'organisme signataire pour conclure une telle entente pour le territoire demandeur ;
- ATTENDU QUE** des échanges ont eu lieu entre EEQ et l'organisme signataire en vue de conclure une telle entente ;
- ATTENDU QUE** le règlement prévoit des délais pour la conclusion de l'entente financière ;
- ATTENDU QUE** l'accord financier est soumis aux membres du Conseil ;

167-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Mona Giroux
et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**
D'ACCEPTER les termes de l'accord financier soumis aux membres du Conseil, qui font partie intégrante de la présente résolution,
D'AUTORISER le MAIRESSE à signer l'entente de financement avec Éco Entreprises Québec ;

Adopté

MADA

168-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Tanner
Et, résolu à l'unanimité que la Municipalité participera à l'initiative MADA en collaboration avec la MRC de Pontiac. La Municipalité versera 1 000 \$ à cette initiative.

Adopté

Défilé du Père Noël

169-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti
Et, il est résolu à l'unanimité que la municipalité budgétisera 1 000 \$. pour le défilé annuel du Père Noël.

Adopté

Accès motoneige

170-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti
Et, résolu à l'unanimité que la Municipalité donne le droit de passage à l'association de motoneige pour les chemins et propriétés suivants :

- Copeland-Evans
- Harrison
- Balm de Gilead

- Bureau municipal
- Parc des bénévoles
- Parc commémoratif Henry Heeney

Adopté

Emploi d'été pour étudiants au Canada

171-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité présente une demande au programme Emplois d'été Canada pour 2 étudiants au camp d'été.

Adopté

Inauguration de la bibliothèque

172-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Mona Giroux

Et, il est résolu à l'unanimité que la Municipalité budgétisera 300 \$. pour l'inauguration de la bibliothèque.

Adopté

Conseil des Six (6)

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît l'importance d'une représentation forte et efficace de ses contribuables ;

ATTENDU QUE Les récentes élections municipales ont démontré un intérêt croissant des contribuables pour la démocratie municipale, avec une participation et un engagement accrus ;

ATTENDU QU' avoir six (6) conseillers, plutôt que quatre (4), pour améliorer la représentation et veiller à ce que des points de vue et des intérêts diversifiés soient pris en compte dans la prise de décisions ;

173-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller Darryl Mayer

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité demeurera un conseil composé de six (6) conseillers.

Adopté

Résolution sur l'annulation du nouveau rôle d'évaluation triennal de 2025 en vertu de l'article 171 de la Loi sur la fiscalité municipale

ATTENDU QUE la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood a révisé le nouveau rôle d'évaluation triennal de 2025 préparé conformément aux exigences de la Loi sur la fiscalité municipale ;

- ATTENDU QUE** L'article 171 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil municipal de « radier le rôle au moyen d'une demande de nullité, conformément à la loi qui régit la municipalité locale concernée » ;
- ATTENDU QUE** Des augmentations significatives et flagrantes de la valeur des propriétés ont été observées dans ce nouveau rôle d'évaluation, particulièrement pour les terrains vacants, avec des augmentations allant de 30 % à plus de 700 %, qui sont astronomiques et ne reflètent pas la réalité du marché, soulevant des inquiétudes parmi les membres du conseil et les résidents ;
- ATTENDU QU'** un exemple frappant est une propriété dont la valeur est passée de 2 100 \$ (2022-2024) à 95 200 \$ (2025), ce qui représente une augmentation de 4 523 %, illustrant l'ampleur des anomalies identifiées ;
- ATTENDU QUE** ces augmentations de l'évaluation foncière pourraient entraîner des conséquences financières importantes pour les contribuables de la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood ;

174-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Et, résolu à l'unanimité

- QUE** la Municipalité d'Alleyn-et-Cawood demande l'annulation du rôle d'évaluation triennal de 2025, conformément à l'article 171 de la Loi sur la fiscalité municipale ;
- QUE** la Municipalité confie à son service d'évaluation le mandat de procéder à un examen détaillé de la méthodologie utilisée dans le nouveau rôle d'évaluation afin d'identifier les causes des augmentations importantes et d'assurer l'équité des évaluations ;
- QUE** que cette résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la MRC du Pontiac, à la FQM et aux citoyens par le biais des communications officielles de la Municipalité ;
- QUE** la Municipalité demande une rencontre avec les autorités compétentes afin de discuter des ajustements nécessaires pour assurer une évaluation juste et représentative de la valeur actuelle des propriétés.

Adopté

Résolution visant à tenir une séance d'information publique sur l'évaluation et le budget municipal de 2025

- ATTENDU QUE** la Municipalité valorise la transparence et la responsabilisation dans ses processus de gouvernance et de prise de décisions ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité reconnaît l'importance de tenir les résidents informés des actions et des réalisations liées

au processus d'évaluation et au travail du Groupe de travail sur l'évaluation ;

ATTENDU QUE la présentation et l'adoption du budget municipal de 2025 sont un élément essentiel pour assurer la responsabilité financière et faire participer le public à la planification financière de la municipalité ;

175-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Et, résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité tiendra une séance d'information publique pour faire le point sur les actions et les réalisations de la Municipalité et du Groupe de travail sur l'évaluation concernant le processus d'évaluation ;

QUE Au cours de cette session, le budget municipal 2025 sera présenté et adopté en présence du public afin d'assurer la transparence et d'encourager l'engagement communautaire ;

QUE Les détails de la séance, y compris la date, l'heure et le lieu, seront communiqués aux résidents par les canaux appropriés afin d'assurer une large participation. Une option virtuelle sera également disponible pour encourager la participation.

Adopté

Résolution visant à réviser le règlement de rénovation afin d'exempter les travaux mineurs et d'entretien

ATTENDU QUE la municipalité vise à simplifier les processus pour les contribuables et à réduire les fardeaux administratifs inutiles ;

ATTENDU QUE Le règlement de rénovation actuel exige que les propriétaires fonciers obtiennent des permis pour tous les types de travaux de rénovation, y compris les petits travaux et l'entretien général, qui peuvent être lourds pour les contribuables ;

ATTENDU QUE Le fait d'exempter les travaux mineurs, ainsi que l'entretien général des propriétés, de l'obligation d'obtenir un permis de rénovation simplifiera le processus et encouragera les propriétaires à entretenir leurs propriétés de manière responsable ;

176-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron

Et, résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité révisera son règlement de rénovation afin de supprimer l'exigence d'un permis de rénovation pour les travaux mineurs, l'entretien général et les activités d'entretien sur une propriété ;

QUE Le règlement révisé définira les types précis de travaux de rénovation et d'entretien qui ne nécessiteront plus de permis afin d'assurer la clarté pour tous les contribuables ;

QUE la Municipalité élabore ces révisions et les communiquera aux résidents au moyen d'avis publics et d'autres moyens appropriés afin d'assurer la sensibilisation et la conformité.

Adopté

Mandat Cain Lamarre

177-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Il est résolu à l'unanimité que la Municipalité mandate Cain Lamarre pour toute demande de renseignements en ressources humaines.

Adopté

9. FINANCE

Comptes payés pour le mois d'octobre

178-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Mona Giroux

Il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2024 au montant de 38 192,53 \$ soit approuvée.

Adopté

Comptes à payer pour le mois d'octobre

179-10-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller Bergeron

Il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2024 d'un montant de 41 355,21 \$ soit approuvée.

Adopté

Petite caisse pour le mois d'octobre

180-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseillère Squitti

Il est résolu à l'unanimité que la liste de la petite caisse pour octobre 2024, d'un montant de 186,90 \$, soit approuvée telle qu'elle est présentée.

Adopté

10. ADMINISTRATION / FINANCE & COMMUNICATION & RH

Conseillères Mona Giroux et Sidney Squitti

Conseillère Squitti présente le rapport pour le portefeuille des Finances, de l'Administration et des Ressources humaines. Les factures du mois ont été examinées. De plus, les préparatifs sont en cours en vue de la documentation nécessaire à la séance d'information publique et à l'adoption du budget 2025.

11. URBANISME & ENVIRONNEMENT

Conseillères Mona Giroux, Susan Tanner, Sidney Squitti et Conseiller Darryl Mayer

Le directeur général présente un bref rapport, indiquant que les permis sont actuellement fermés et que des préparatifs sont en cours pour la documentation sur les analyses de l'eau du lac.

12. TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

Conseillers Guy Bergeron, Darryl Mayer et James Giroux

Le Comité des travaux publics tiendra une réunion demain pour discuter de la saison de déneigement 2024-2025. De plus, un système de tuyaux hydrauliques sera installé dans le garage, ce qui permettra à l'équipe de produire des tuyaux sur place en cas de panne de machinerie.

Résolution d'acheter un système de boyau hydraulique pour le garage municipal

- ATTENDU QUE** Les réparations en temps opportun de la machinerie municipale sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement des travaux publics, particulièrement lors des périodes critiques comme le déneigement ;
- ATTENDU QUE** L'installation d'un système de boyaux hydrauliques dans le garage municipal permettra à l'équipe de produire des boyaux sur place, minimisant ainsi les temps d'arrêt en cas de panne de machinerie ;
- ATTENDU QUE** l'acquisition de la machine nécessaire à la fabrication des boyaux est incluse dans le contrat, et la Municipalité n'aura qu'à acheter l'inventaire nécessaire ;

181-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Et, résolu à l'unanimité

- QUE** la Municipalité procédera à l'achat d'un système de boyaux hydrauliques, y compris l'inventaire requis pour produire les boyaux sur place ;
- QUE** Le système sera installé dans le garage municipal afin d'assurer une disponibilité immédiate pour les réparations et une meilleure efficacité dans l'entretien des équipements municipaux.

Adopté

13. PROPRIÉTÉS MUNICIPALES ET MONT O'BRIEN

Conseillères Sidney Squitti et Conseiller Guy Bergeron

Mises à jour des conseillers :

Conseiller Bergeron :

- Le projet de l'installation septique est terminé.
- La rampe d'accès et les toilettes de la salle du conseil sont terminées.
- Les travaux de la bibliothèque sont presque terminés.

Conseillère Squitti :

- Le porche sera mis à jour.

- Les rénovations de la salle de bain de la bibliothèque sont en cours et la photocopieuse sera déplacée.
- Les bancs du cénotaphe et de la jardinière seront peints l'année prochaine.
- L'aire de jeux d'eau et la salle de bain ont été aménagées pour l'hiver.

Demande de renseignements du Conseillère Tanner :

- Conseillère Tanner a soulevé des préoccupations au sujet du stationnement et a suggéré de trouver une solution pour empêcher le gravier de se déverser dans le fossé.

14. CAMP D'ÉTÉ, LOISIRS, BIBLIOTHÈQUE ET JEUNESSE
Conseillères Mona Giroux, Susan Tanner et Sidney Squitti

L'ouverture officielle de la bibliothèque est prévue pour le 22 novembre de 15h00 à 18h00. Tout le monde est le bienvenu et nous aurons des prix de présence.

15. ASSOCIATIONS (Aînés, Bethany Hall, églises, cénotaphe, chalets et loisirs)
Conseillères Mona Giroux, Sidney Squitti et Conseiller Guy Bergeron

Mises à jour des conseillers :

Conseillère Mona Giroux

- La vente de pâtisseries et de Noël de Bethany Hall aura lieu ce samedi.

Conseillère Squitti :

- La cérémonie du jour du Souvenir a rendu hommage à 29 soldats, dont 2 soldats locaux et un membre de la Force aérienne.
- Le retour du carnaval DLRA est confirmé à la fin du mois de janvier.

16. NOUVELLES AFFAIRES

17. CORRESPONDANCE

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Courtney Heeney s'est renseignée sur le programme de compostage et les heures d'ouverture de la bibliothèque.

Angela Giroux s'est enquis de la procédure de gestion des heures supplémentaires pour les employés municipaux.

Marcel Vautour a souligné un problème concernant les ours qui se retrouvent dans les ordures dans la région de Cawood Estates.

19. DIVERS

Je soussignée, Isabelle Cardinal, secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Alley et Cawood, certifie par la présente qu'il y a suffisamment de fonds pour couvrir les résolutions suivantes : 166-11-2024 ; 167-11-2024; 168-11-2024; 169-11-2024; 172-11-2024; 175-11-2024; 178-11-2024; 179-11-2024; 180-11-2024; 181-11-2024

20. AJOURNEMENT

182-11-2024

PROPOSÉ PAR : Conseiller James Giroux

Il est résolu à l'unanimité que la séance soit
levée à 20 h 6.

Adopté



Carl Mayer, maire



**Isabelle Cardinal, directrice générale
et secrétaire-trésorière**